

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

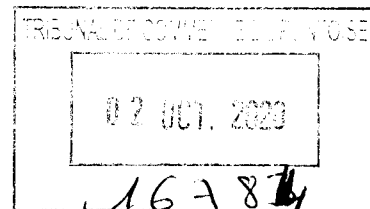
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 01193
Numéro SIREN : 391 661 295
Nom ou dénomination : SA FRANCIS FAYOLLE

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2020 sous le numéro de dépôt 16784



SA FRANCIS FAYOLLE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 Euros
Siège social 30 rue de l'Egalité - 95230 SOISY S/MONTMORENCY
391 661 295 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 27 AVRIL 2020**

Le vingt-sept avril deux mille vingt à 11h30 heures, le Conseil de Surveillance s'est réuni par visio conférence conformément aux ordonnances 2020-318 et 321 du 25 mars 2020, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Arrêté des termes du rapport transmis à l'Assemblée
- Autorisation de conventions réglementées et d'opérations portant sur le capital
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire
- Questions diverses.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Messieurs Claude Chaillié, Gilbert Dallais et Antoine Butin

La séance est présidée par Mr Claude Chaillié, Président du Conseil.

Le Président constate que la moitié au moins des membres en fonction est présente et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

Monsieur Jean Michel HELENNE, commissaire aux comptes est absent et excusé.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, du compte de résultat, ainsi que des comptes consolidés.

Le Président précise que les comptes annuels et consolidés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

De la même manière le Conseil prend connaissance du rapport de gestion annuel et du rapport de groupe.

Une discussion s'engage alors entre les membres sur les principaux sur ces comptes.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil décide d'approuver les comptes transmis par le Directoire en l'état.

Il est ensuite procédé à la rédaction du rapport qui sera transmis à l'Assemblée Générale.

FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est décidé d'allouer les jetons suivants :

- Monsieur Claude Chaillié : 35 000 €

Certifié conforme

AUTORISATIONS DE CONVENTIONS REGLEMENTEES ET D'OPERATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL

Le Président expose que le conseil a été saisi par le directoire d'un projet de modification du périmètre économique du groupe s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration patrimoniale des titres détenus par la famille Fayolle, dirigeant du groupe.

Cette opération se décomposerait en deux temps :

- Apport de l'ensemble des titres détenus par Mme Isabelle Legrand, soit 27.52% du capital de la société à une holding familiale dont elle serait la principale actionnaire.
Corrélativement apport par Monsieur Francis Fayolle de l'usufruit de ces titres, Madame Isabelle Legrand n'en détenant que la nue-propriété.
Cet apport se ferait sur une base de 16.650.000 €
- Rachat par notre société de ces mêmes titres en vue de leur annulation par voie de diminution du capital pour une valeur identique.

Ces opérations concernant des membres dirigeants du groupe, elles relèvent des conventions réglementées prévues à l'article L 225-86 du code de commerce.

Un débat est alors engagé entre les membres du conseil, où toute explication est donnée concernant les modalités et conséquences de ce projet.

Le Président soumet donc au vote du conseil la validation de cette double opération.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'apport des titres détenus par Isabelle Legrand et Francis Fayolle à une holding familiale dénommée IBAG Legrand. Il autorise conjointement le rachat de ces titres par la Sa Francis Fayolle pour une valeur de 16.650.000 € en vue de leur annulation à travers une opération de réduction du capital.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Suite au projet de démission de Madame Isabelle Legrand en date du 30 juin 2020, il est proposé de nommer comme membre du Directoire Monsieur Bruno Fayolle. Celui-ci sera nommé pour une durée de 3 ans à dater de ce 30 juin 2020, son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Le conseil approuve à l'unanimité cette nomination.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, la séance est close à 12H30.

Le Président
Claude Chaillie



Certifié conforme

